



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT Revêtement mural Vinacoustic

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2:2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN:2022



Numéro d'enregistrement INIES : **20250142096**

Date de publication : octobre 2024

Version de la FDES : 1.1



Réalisation :
EVEA

11, rue Arthur III – 44200 Nantes

Tél : +33 (0)2 28 07 87 00 – Fax : +33 (0)2 40 71 97 41

www.evea-conseil.com



AVERTISSEMENTS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de TEXDECOR (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2:2019 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN:2022 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « Environmental Product Declaration » (EPD) est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). En France, on utilise le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2. L'écriture scientifique des valeurs chiffrées est simplifiée. $2,53 \times 10^{-6}$ est ainsi par exemple écrit sous la forme 2,53E-06. Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- Le kilogramme « kg »,
- Le mètre cube « m³ »,
- Le kilowattheure « kWh »,
- Le mégajoule « MJ »,
- Le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- N/A : non Applicable
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- COV : Composés organiques volatils
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

PRECAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DE PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

SOMMAIRE

1	Introduction	4
2	Informations générales	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et du produit.....	6
4	Étapes du cycle de vie.....	8
4.1	Étape de production, A1-A3	8
4.2	Étape de construction, A4-A5	8
4.3	Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	10
4.4	Étape de fin de vie C1-C4	10
4.5	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D	10
5	Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	11
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie.....	12
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	18
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	19
9	Informations additionnelles.....	20
10	Bibliographie	21

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme de vérification INIES.

Contact :
Max-Olivier Loubert

Coordonnées du contact :
2, rue d'Hem
59780 Willems. France
m.loubert@texdecor.com
06 26 97 88 50

2 INFORMATIONS GENERALES

1. Nom et adresse du déclarant :

TEXDECOR
2, rue d'Hem
59780 Willems
France

2. Le site/le fabricant/le groupe de fabricant/le groupe de représentants des fabricants pour lesquels la FDES est représentative :

FDES représentative de l'unique site de production situé en France.

3. Type de FDES :

Du berceau à la tombe » et module D

4. Type de FDES :

Individuelle et mono-site

5. La référence commerciale/identification du produit :

Revêtement mural Vinacoustic

6. Cadre de validité :

La FDES ne couvre qu'un seul produit sans variabilité.

7. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ Vérification interne ☒ Vérification externe	
	(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie : Programme de vérification : FDES-INIES (décembre 2023) http://www.inies.fr/ Association HQE 4, avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS France Vérificateur ou vérificatrice habilité : Estelle Vial (FCBA)
Numéro d'enregistrement au programme INIES : 20241040620	
Date de 1ère publication : octobre 2024	
Date de mise à jour : N/A	
Date de vérification : 11/10/2024	
Date de fin de validité : 31/12/2029	
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).	

8. Lieu de production :

France

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Assurer le revêtement d'un m² de mur avec un revêtement mural acoustique en PVC sur support intissé épais en assurant les performances décrites dans les normes NF EN 15102+A1* et NF EN 233** ainsi que la performance acoustique $aw=0,2$ sur béton et $aw=0,25$ (classe E) sur plaque de BA13 »

*Norme NF EN 15102+A1 : Revêtements muraux décoratifs - Rouleaux et panneaux

**NF EN 233 : Revêtements muraux en rouleaux - Spécification des papiers peints finis, des revêtements muraux vinyles et des revêtements muraux en plastique

L'éventuelle préparation des support (nettoyage, reprise planéité, fixateur ou durcisseur) n'est pas prise en compte, seule la colle est prise en compte.

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

Couvrir 1 m²

3. Description du produit et de l'emballage :

Le produit étudié dans cette FDES est un revêtement mural en PVC sur support intissé épais avec propriétés acoustiques commercialisé par la société TEXDECOR. Le produit se présente sous la forme d'un rouleau de revêtement mural de 1,30 m de large.

Le produit est enroulé autour d'un mandrin en carton, conditionné dans un carton, puis disposé sur une palette. Celle-ci est ensuite filmée et cerclée.

4. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Ce produit est utilisé dans un bâtiment dans le cadre de l'habillage des murs pour répondre à un besoin de correction acoustique.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Conformément à la réglementation, ce produit est classé au feu M1 et C s3 d0 (Norme EN 13 501 -1).

6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/UF	8,90E-01
Principaux composants	-	Ce produit est un mélange de PVC sans phtalate, de plastifiant, de charges minérales, d'additifs et d'un support intissé épais recyclé à 90%.
Quantité de produits complémentaires	kg/UF	Colle vinylique : 2,00E-01
Emballage de distribution	kg/UF	Carton : 1,96E-01 Bois : 1,16E-01

7. Déclaration de contenu :

Le produit ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Les produits sont conformes aux normes NF EN 15102+A1 et NF EN 233

9. Circuit de distribution :

BtoB

10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

Le retour d'expérience du fabricant permet d'évaluer la durée de vie de référence à 15 ans dans les conditions d'entretien et d'usage recommandés par le fabricant. Cette durée de vie est basée sur les caractéristiques du produit et les retours d'expérience de Texdecor.

Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	15
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	-	Les produits sont conformes aux normes NF EN 15102+A1 et NF EN 233. Les propriétés déclarées sont : - Résistance rupture CH/TR ≥ 35 daN ≥ 30 daN ISO 1421 - Allongement rupture CH/TR ≥ 90 % ≥ 140 % ISO 1421 - Résistance à la déchirure CH/TR ≥ 7 daN ≥ 5 daN EN 4674-1 méthode A - Propriétés acoustiques décrites dans l'UF.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriés et les codes d'application)	-	Conforme à la notice de pose disponible sur le site internet de TEXDECOR.
Qualité présumée des travaux	-	La qualité des travaux est présumée conforme au DTU 59.4 - Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Conditions correspondant à tout type de bâtiments et tout type de pièce en France métropolitaine.
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Les produits ne sont pas en contact avec l'environnement extérieur.
Conditions d'utilisation	-	Les conditions d'utilisation sont présumées DTU 59.4 - Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Un scénario d'entretien a été défini conformément aux préconisations du déclarant.

11. Information sur la teneur en carbone biogénique

Des emballages sont biosourcés. La captation de CO₂ liée à la photosynthèse lors de la croissance des plantes est prise en compte en entrée. Ce CO₂ se retrouve sous forme de carbone dans le matériau.

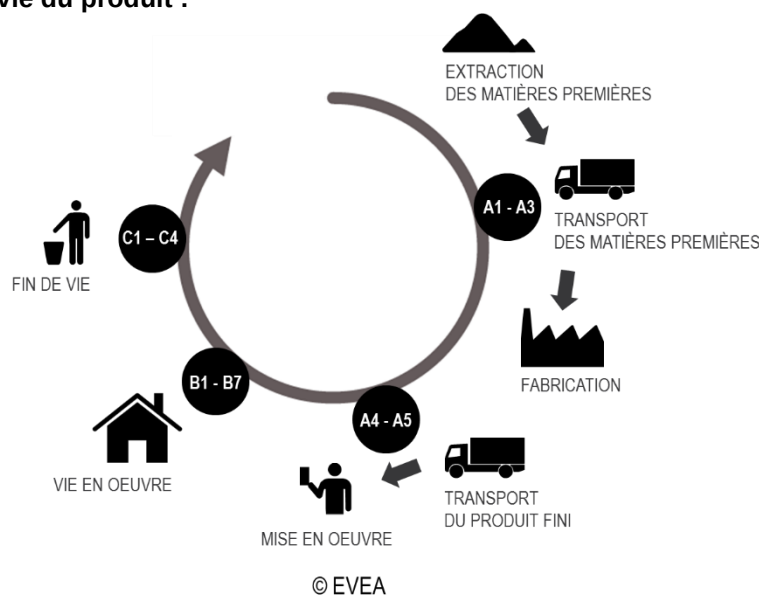
La teneur en carbone biogénique déclarée dans les FDES correspond à la somme pour chaque emballage, de la quantité de carbone C/kg de matière*quantité de matière/unité fonctionnelle.

La réémission sous forme de carbone est prise en compte dans la fin de vie des matériaux.

Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	1,36E-01

4 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



Description des frontières du système :

Frontières du système																Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Etape de production			Etape du processus de construction		Etape d'utilisation								Etape de fin de vie			
A1-A3			A4-A5		B1-B7								C1-C4			D
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Construction / Processus d'installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Besoin en énergie durant la phase d'exploitation	Besoin en eau durant la phase d'exploitation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Potential de réutilisation, récupération, recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende : X = module inclus dans l'ACV, MND = Module Non Déclaré

4.1 Étape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine. Le mix électrique français est considéré.

Le procédé de fabrication se divise en plusieurs étapes à savoir un broyage et mélange des poudres et pigments pour la préparation de la pâte suivi de son enduction sur support, un mélange pour la préparation du vernis et enfin les finitions dont vernissage, grainage et microperforation.

4.2 Étape de construction, A4-A5

L'étape de construction comprend le transport du produit de l'usine de fabrication jusqu'au chantier, ainsi que la mise en œuvre, avec l'utilisation d'une colle vinylique.

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Le produit est transporté de l'usine de fabrication jusqu'au centre logistique TEXDECOR, avant d'être envoyés vers les distributeurs et entreprises (une distance moyenne du rayon de livraison est considérée). Un transport final de 15km en camionnette est considéré du distributeur/entreprise jusqu'au chantier.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Camion de type EURO 6 16-32 tonnes. Camionnette standard
Distance jusqu'au chantier	km	Camion : 6,34E+02 Camionnette : 1,50E+01
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	%	36% (donnée générique de la base de donnée ecoinvent)
Masse volumique en vrac du ou des produit(s) transporté(s)	kg/m ³	1,60E+01
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	-	1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Les produits sont collés à la main sur les murs, des découpes sont réalisées au niveau des points singuliers (taux de chute de 6%). Un lavage du revêtement en fin de chantier est réalisé pour supprimer toute trace de colle résiduelle (produit nettoyant dilué dans l'eau à 1%). Les chutes de produits sont considérées comme enfouies à 100%. L'hypothèse est faite d'un transport de 50 km pour l'enfouissement des déchets non dangereux (suivant NF EN 15804+A2).
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifier par matériau)	kg/UF	Colle vinylique : 2,00E-01
Consommation d'eau	L/UF	5,00E-02
Utilisation d'autres ressources	kg/UF	Détergent : 5,00E-04
Consommation et type d'énergie	-	-
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifier par type)	kg/UF	Chutes produit : 5,34E-02 Emballage carton : 1,96E-01 Emballage bois : 1,16E-01
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie) :	kg/UF	Chutes produit enfouies : 5,34E-02 Carton recyclé : 1,60E-01 Carton incinéré : 1,57E-02 Carton enfoui : 1,96E-02 Bois réutilisé : 4,87E-02 Bois recyclé : 8,12E-03 Bois incinéré : 3,60E-02 Bois enfoui : 2,32E-02
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/UF	Aucune émission n'a pu être répertoriée/relevée.

4.3 Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Aucune émission n'a pu être répertoriée/relevée. Les émissions de COV ont principalement lieu pendant le stockage du produit, bien qu'il n'y ait pas de données quantifiées disponibles.

B2 Maintenance :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	L'entretien des revêtements muraux PVC consiste en 1 nettoyage tous les 5 ans (eau + produit nettoyant).
Fréquence de maintenance	année	5
Intrants auxiliaires pour la maintenance	kg/UF	Produit d'entretien non agressif : 5,00E-04
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	-	-
Consommation nette d'eau douce	L/UF	5,00E-02
Intrant énergétique pendant la maintenance	-	-

B3 Réparation :

Aucun entrant/sortant n'a été identifié pour cette étape.

B4 Remplacement :

Aucun entrant/sortant n'a été identifié pour cette étape.

B5 Réhabilitation :

Aucun entrant/sortant n'a été identifié pour cette étape.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Aucun entrant/sortant n'a été identifié pour cette étape.

4.4 Étape de fin de vie C1-C4

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Le produit est arraché à la main avec utilisation de 0,5l/m ² d'eau. Il est considéré enfoui à 100%. Il ne peut pas être incinéré en raison de sa composition et le recyclage est aujourd'hui limité pour ce type de produit.
Distance de transport du produit en fin de vie	km	5,00E+01
Quantité collectée séparément	kg/UF	-
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/UF	1,09E+00
Quantité destinée à la réutilisation	kg/UF	-
Quantité destinée au recyclage	kg/UF	-
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/UF	-
Quantité de produit éliminé	kg/UF	1,09E+00
Quantité de dioxyde de carbone biogénique résiduel émis	kgCO ₂	-

4.5 Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D

Aucun bénéfice ou charge n'est pris en compte pour l'enfouissement du produit et l'élimination des déchets d'emballages (intégré dans le critère de coupure).

5 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système et règle de coupure	Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire définie par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure : - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure : - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés Les processus élémentaires exclus des frontières du système en respectant la règle de coupure pour cette analyse de cycle de vie sont : - Modules A5 et B2 : Fabrication et fin de vie de l'emballage du détergent
Affectations	Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées : - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. Les données ecoinvent utilisées utilisent majoritairement des affectations économiques. Une allocation massique a été utilisée pour la collecte à l'étape de production du revêtement.
Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires	Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations, localisées en France, sur l'année 2023. Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.10 (cut-off) de 2023 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés. SímaPro Logiciel d'analyse de cycle de vie utilisé : SímaPro, version 9.6.
Variabilité des résultats	Sans objet

6 RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne¹.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs. En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

¹ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total kg CO2 eq/UF	4,01E+00	8,43E-02	8,72E-01	1,63E-01	1,35E+00	0,00E+00	1,33E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,75E-05	1,04E-02	0,00E+00	1,00E-01	-1,26E-01
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO2 eq/UF	3,98E+00	8,43E-02	1,35E+00	1,63E-01	8,49E-01	0,00E+00	1,09E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,72E-05	1,04E-02	0,00E+00	1,00E-01	-1,25E-01
Changement climatique - biogénique kg CO2 eq/UF	2,95E-02	1,53E-05	-4,80E-01	3,68E-05	5,02E-01	0,00E+00	3,06E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,28E-07	1,88E-06	0,00E+00	4,92E-06	-5,74E-04
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO2 eq/UF	5,41E-03	2,81E-05	2,21E-03	5,86E-05	9,51E-04	0,00E+00	2,37E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,31E-08	3,45E-06	0,00E+00	2,19E-06	-2,43E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	6,78E-07	1,68E-09	7,40E-08	3,22E-09	5,75E-08	0,00E+00	2,53E-11	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,07E-13	2,06E-10	0,00E+00	3,66E-10	-4,16E-09
Acidification mole de H+ eq/UF	3,16E-02	1,76E-04	3,45E-03	4,06E-04	4,22E-03	0,00E+00	5,85E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,49E-07	2,16E-05	0,00E+00	7,52E-05	-2,87E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	2,11E-03	6,58E-07	1,27E-04	1,39E-06	1,50E-04	0,00E+00	1,34E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,35E-09	8,08E-08	0,00E+00	8,79E-08	-3,53E-06
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	7,30E-03	4,11E-05	1,06E-03	1,07E-04	8,91E-04	0,00E+00	4,58E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,39E-08	5,05E-06	0,00E+00	1,13E-04	-7,54E-05
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	9,45E-02	4,55E-04	1,10E-02	1,18E-03	1,04E-02	0,00E+00	1,49E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,98E-07	5,59E-05	0,00E+00	3,33E-04	-7,21E-04
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	2,58E-02	2,92E-04	4,02E-03	6,51E-04	4,03E-03	0,00E+00	3,98E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,63E-07	3,58E-05	0,00E+00	1,50E-04	-3,36E-04
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	4,69E-02	2,81E-07	2,35E-03	6,75E-07	2,96E-03	0,00E+00	1,60E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,08E-10	3,46E-08	0,00E+00	2,51E-08	-2,68E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	6,64E+01	1,19E+00	2,68E+01	2,29E+00	1,62E+01	0,00E+00	1,72E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,06E-03	1,46E-01	0,00E+00	2,57E-01	-3,29E+00
Besoin en eau m³ de privation eq dans le monde/UF	2,08E+00	4,99E-03	2,51E-01	1,00E-02	4,33E-01	0,00E+00	7,59E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,87E-04	6,13E-04	0,00E+00	-5,65E-03	-1,60E-02

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	3,05E-07	6,18E-09	3,59E-08	1,26E-08	4,42E-08	0,00E+00	6,63E-11	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,56E-12	7,59E-10	0,00E+00	1,75E-09	-2,79E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	1,50E-01	5,47E-04	9,63E-02	1,23E-03	3,04E-02	0,00E+00	4,97E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,56E-05	6,72E-05	0,00E+00	1,62E-04	-1,73E-02
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	9,59E+01	3,23E-01	8,26E+00	6,09E-01	9,59E+00	0,00E+00	2,63E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,44E-04	3,96E-02	0,00E+00	3,20E-01	-1,65E+00
Toxicité humaine, effets cancérogènes CTUh/UF	3,61E-08	5,98E-10	4,97E-09	1,12E-09	4,26E-09	0,00E+00	6,75E-12	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,46E-12	7,35E-11	0,00E+00	6,79E-11	-5,35E-09
Toxicité humaine, effets non cancérogènes CTUh/UF	1,91E-07	7,45E-10	1,80E-08	1,43E-09	4,05E-08	0,00E+00	2,41E-11	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,30E-12	9,15E-11	0,00E+00	6,05E-10	-6,46E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	2,14E+01	7,16E-01	2,33E+01	1,31E+00	4,70E+00	0,00E+00	2,18E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,45E-04	8,80E-02	0,00E+00	6,21E-01	-8,75E+00

Utilisation des ressources	Etape de production			Etape de mise en		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	5,90E+00	2,04E-02	2,85E+00	4,50E-02	1,82E+00	0,00E+00	9,92E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,50E-04	2,50E-03	0,00E+00	7,92E-03	-6,39E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	9,82E-02	0,00E+00	4,29E+00	0,00E+00	-3,64E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-6,03E-17
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	6,00E+00	2,04E-02	7,14E+00	4,50E-02	-1,81E+00	0,00E+00	9,92E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,50E-04	2,50E-03	0,00E+00	7,92E-03	-6,39E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	5,21E+01	1,19E+00	2,61E+01	2,28E+00	1,52E+01	0,00E+00	-1,25E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,06E-03	1,46E-01	0,00E+00	2,56E-01	-3,28E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,42E+01	0,00E+00	7,80E-01	0,00E+00	9,11E-01	0,00E+00	3,00E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	6,63E+01	1,19E+00	2,69E+01	2,28E+00	1,61E+01	0,00E+00	1,75E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,06E-03	1,46E-01	0,00E+00	2,56E-01	-3,28E+00
Utilisation de matière secondaire kg/UF	2,33E-01	0,00E+00	1,64E-01	0,00E+00	2,38E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	4,16E-02	1,64E-04	8,92E-03	3,36E-04	1,02E-02	0,00E+00	2,29E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,02E-04	2,02E-05	0,00E+00	-4,90E-03	-8,75E-04

Catégorie de déchets	Etape de production			Etape de mise en		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	1,84E-02	3,63E-05	2,44E-02	8,49E-05	3,71E-03	0,00E+00	4,83E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,78E-07	4,45E-06	0,00E+00	2,52E-05	-1,66E-04
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	5,02E+00	7,02E-02	4,83E-01	1,32E-01	7,81E-01	0,00E+00	7,93E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,00E-05	8,62E-03	0,00E+00	1,09E+00	-3,18E-02
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	1,08E-04	3,82E-07	1,16E-04	8,80E-07	2,49E-05	0,00E+00	3,81E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,49E-09	4,69E-08	0,00E+00	9,96E-08	-2,19E-05

Flux sortants	Etape de production			Etape de mise en		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,87E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	8,33E-03	0,00E+00	1,69E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	1,01E-01	0,00E+00	7,71E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	2,06E-01	0,00E+00	1,62E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Impact / flux	Unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Impact climatique - total	kg CO2 eq	4,97E+00	1,51E+00	1,33E-03	1,11E-01	6,60E+00	-1,26E-01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq	5,41E+00	1,01E+00	1,09E-03	1,11E-01	6,54E+00	-1,25E-01
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq	-4,51E-01	5,02E-01	3,06E-06	7,03E-06	5,16E-02	-5,74E-04
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq	7,64E-03	1,01E-03	2,37E-04	5,67E-06	8,90E-03	-2,43E-04
Impact de la couche d'ozone	kg CFC11 eq	7,54E-07	6,07E-08	2,53E-11	5,73E-10	8,15E-07	-4,16E-09
Acidification	mol H+ eq	3,52E-02	4,63E-03	5,85E-06	9,70E-05	3,99E-02	-2,87E-04
Impact aquatique, eaux douces	kg P eq	2,23E-03	1,51E-04	1,34E-07	1,70E-07	2,39E-03	-3,53E-06
Impact aquatique marine	kg N eq	8,40E-03	9,98E-04	4,58E-06	1,18E-04	9,52E-03	-7,54E-05
Acidification terrestre	mol N eq	1,06E-01	1,16E-02	1,49E-05	3,89E-04	1,18E-01	-7,21E-04
Impact ozone photochimique	kg NMVOC eq	3,01E-02	4,68E-03	3,98E-06	1,86E-04	3,50E-02	-3,36E-04
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq	4,93E-02	2,96E-03	1,60E-08	6,02E-08	5,22E-02	-2,68E-07
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ	9,44E+01	1,85E+01	1,72E-02	4,03E-01	1,13E+02	-3,29E+00
Impact sur la santé humaine	m3 depriv.	2,33E+00	4,43E-01	7,59E-04	-4,35E-03	2,77E+00	-1,60E-02
Impact de particules fines	disease inc.	3,47E-07	5,68E-08	6,63E-11	2,52E-09	4,06E-07	-2,79E-09
Impact nuisants (santé humaine)	kBq U-235 eq	2,47E-01	3,16E-02	4,97E-05	2,45E-04	2,79E-01	-1,73E-02
Impact toxicité (eaux douces)	CTUe	1,04E+02	1,02E+01	2,63E-02	3,60E-01	1,15E+02	-1,65E+00
Impact toxicité, effets cancérigènes	CTUh	4,17E-08	5,38E-09	6,75E-12	1,43E-10	4,72E-08	-5,35E-09
Impact toxicité, effets non cancérigènes	CTUh	2,09E-07	4,19E-08	2,41E-11	6,99E-10	2,52E-07	-6,46E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Pt	4,54E+01	6,01E+00	2,18E-02	7,10E-01	5,21E+01	-8,75E+00
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ, net CV	8,77E+00	1,87E+00	9,92E-03	1,12E-02	1,07E+01	-6,39E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ, net CV	4,39E+00	-3,64E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,51E-01	-6,03E-17
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ, net CV	1,32E+01	-1,77E+00	9,92E-03	1,12E-02	1,14E+01	-6,39E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ, net CV	7,94E+01	1,75E+01	-1,25E-02	4,03E-01	9,73E+01	-3,28E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ, net CV	1,49E+01	9,11E-01	3,00E-02	0,00E+00	1,59E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ, net CV	9,43E+01	1,84E+01	1,75E-02	4,03E-01	1,13E+02	-3,28E+00
Impact matière secondaire	kg	3,97E-01	2,38E-02	0,00E+00	0,00E+00	4,21E-01	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ, net CV	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ, net CV	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Impact ressource d'eau douce	m3	5,07E-02	1,05E-02	2,29E-05	-4,37E-03	5,69E-02	-8,75E-04
Impact dangereux éliminés	kg	4,28E-02	3,80E-03	4,83E-06	3,00E-05	4,66E-02	-1,66E-04
Impact dangereux éliminés	kg	5,57E+00	9,13E-01	7,93E-04	1,10E+00	7,59E+00	-3,18E-02
Impact radioactifs éliminés	kg	2,24E-04	2,58E-05	3,81E-08	1,56E-07	2,50E-04	-2,19E-05
Impact destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00	4,87E-02	0,00E+00	0,00E+00	4,87E-02	0,00E+00
Impact destinés au recyclage	kg	8,33E-03	1,69E-01	0,00E+00	0,00E+00	1,78E-01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Impact énergie fournie à l'extérieur	MJ	1,01E-01	7,71E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,78E-01	0,00E+00
Impact énergie fournie à l'extérieur	MJ	2,06E-01	1,62E-01	0,00E+00	0,00E+00	3,68E-01	0,00E+00
Impact énergie fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1 2}	Émissions de COV et de formaldéhyde	Les émissions de COV et de formaldéhyde ont été testées conformément à la norme ISO 16000. Emissions de COVT dans l'air : mesure à 28 jours (série NF EN ISO 16 000) <250 µg/m ³ - Conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français. Par ailleurs le PVC est sans phtalate.	Rapport d'essai G11026
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Aucun essai de croissance fongique et bactérienne n'a été réalisé sur les produits. Un traitement antibactérien dans la masse peut être réalisé selon les spécifications et l'usage de l'espace	
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	Compte tenu des matières premières utilisées, aucun essai d'émissions radioactives n'a été réalisé sur les produits	
	Émissions de fibres et de particules	Aucun essai d'émissions de fibres et de particules n'a été réalisé pour les produits étudiés	
Émission dans le sol et l'eau ^{1 2}	Émissions dans l'eau	Les produits ne sont en contact ni avec l'eau potable ni avec l'eau de ruissellement ni avec le sol. Aucun essai n'a été réalisé sur les produits	
	Émissions dans le sol		

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles. Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) L'annexe P du règlement du programme INIES est utilisée comme guide pour la rédaction des informations sanitaires et de confort.

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Le produit participe au confort thermique grâce à sa résistance thermique due à l'épaisseur et la nature de ses composants : sa résistance thermique de 0.08 m² K/W évite les murs froids et les phénomènes de condensation liés. Il permet une mise en température plus rapide de l'espace et une répartition plus homogène de la chaleur.

Source: rapport d'essai HO 05-060

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Grâce à sa performance d'absorption acoustique α_w 0.25, le revêtement Vinacoustic contribue à la conformité acoustique des ERP selon la réglementation et les normes en vigueur (1), et répond aussi favorablement aux démarches volontaires de confort et performance acoustique, que ce soit dans le cadre de la rénovation de bâtiments ou de projets neufs.

(1)

Bâtiments d'habitations - circulations communes : NRA – Arrêtés du 30 juin 1999

- Guides des mesures acoustiques dans les bâtiments d'habitations : août 2014

(Loi Grenelle II / Attestation acoustique – janvier 2013)

- Hôtels - circulations communes : NRA – Arrêtés du 25 avril 2003

- Etablissement d'enseignements et de santé - circulations communes : NRA – Arrêtés du 25 avril 2003

- Etablissements d'enseignements et de santé - autres locaux : Arrêtés du 25 avril 2003

- Bureaux et espaces associés : norme NF S 31-199 de mars 2016

- Crèches : Guide du CNB (Conseil national du bruit) – Juin 2015 « Qualité Acoustique des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (Crèches, haltes garderies, jardins d'enfants) »

- Démarche HQE : cible N°9 « confort acoustique »

*De plus, grâce à la masse importante rapportée d'environ 900g/m², le revêtement contribue à l'isolation acoustique sur des parois minces ($\alpha_w=0.25$)

Sources : PV acoustique et rapport numéro A 3151-4F-RA-002 d.d. 16 mars 2017

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Les revêtements muraux en PVC améliorent le confort visuel dans le bâtiment via les différents décors et en limitant la quantité de lumière nécessaire.

Les laques de finition et perlescence de l'aspect de finition quand sur les gammes où elles sont présentes permettent d'augmenter la réflexion de la lumière et donc d'augmenter le LRV (Light reflectance value).

Le LRV est mesuré suivant les préconisations de la norme BS 8493 :2008 et varie de 85 à 6 en fonction de la couleur.

Source : Mesure de la clarté de revêtements muraux - Julie Boulenguez-Phippen (2014)

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance de confort olfactif. Aucun essai n'a été réalisé.

9 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

L'usine de fabrication est certifiée ISO 14001.

Le revêtement mural est conçu pour résister à l'usage intensif dans les ERP car il est résistant aux chocs et griffures. De plus, il nécessite très peu d'entretien.

Il est constitué de PVC sans phtalate et de matières recyclées à hauteur de 26% afin de réduire les impacts environnementaux.

Selon les couleurs et le choix de la maîtrise d'œuvre, il permet de réduire l'impact environnemental par diminution de la quantité de lumière nécessaire.

Le taux de chute est particulièrement faible sur le chantier du fait de son protocole simple de mise en œuvre.

10 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.